



## DOCUMENTS REQUIS POUR DÉTERMINER LE SALAIRE

<b>IDENTIFICATION DE L'EMPLOYÉ</b>		NO EMPLOYÉ : _____	
Nom : _____		Prénom : _____	
<b>DOCUMENTS REQUIS</b>			
<b>POUR DÉTERMINATION DE VOTRE RÉMUNÉRATION (salaire)</b>		Cochez si document inclus	Cochez si documents à venir
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestations d'expérience incluant les renseignements suivants :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nom de l'employeur</li> <li>○ Titre d'emploi occupé</li> <li>○ Date de début et de fin d'emploi</li> <li>○ Pour le statut à temps partiel, le nombre d'heures totales acquises par titre d'emploi occupé</li> <li>○ La ou les périodes d'absence (date de début et de fin d'absence)</li> <li>○ Signature de l'employeur</li> </ul> </li> </ul>		<input type="checkbox"/>  Nombre : _____	<input type="checkbox"/>  Nombre : _____
• Diplômes (si différents de ceux remis à l'entrevue)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Relevés de notes (si différents de ceux remis à l'entrevue)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les contractuels, svp remplir la fiche résumée de contrat (F-054)			

<b>INFORMATIONS SERVANT À DÉTERMINER LA RÉMUNÉRATION ET LE DÉLAI PRESCRIT</b>
<p>À votre premier jour de travail, votre salaire se situe au <b>1<sup>er</sup> échelon de votre titre d'emploi</b>. Vous devez nous faire parvenir vos diplômes et/ou relevés de notes, ainsi que vos attestations d'expériences pertinentes acquises, incluant tous les renseignements requis afin que nous puissions déterminer votre rémunération.</p> <p><b>À défaut de nous fournir les documents demandés dans les 60 jours calendrier</b> suivant votre date d'embauche, <b>aucune rétroaction de paiement ne vous sera versée passé ce délai.</b></p> <p>Il est important de fournir tous vos documents puisque votre rémunération sera établie en fonction des attestations et diplômes qui seront joints à votre dossier au moment du traitement. Aucun rappel ne sera effectué advenant des documents manquants.</p>

<b>RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE RÉSEAU</b>
<p>Il vous est possible de faire reconnaître toutes les années de service accumulées dans le réseau de la santé et des services sociaux aux fins de détermination de votre quantum de congés annuels (vous ne devez toutefois pas avoir quitté le réseau depuis plus d'un (1) an).</p> <p>Pour ce faire, vous devez fournir les attestations de travail ou d'expérience de vos anciens employeurs du réseau qui ne font pas partie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.</p>

<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS</b>
<p>Êtes-vous une personne retraitée? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (si non, passez à la section signature)</p> <p>Si oui, bénéficiez-vous du : <input type="checkbox"/> RRPE (SVP, veuillez nous fournir votre formulaire d'acceptation au RRPE)</p> <p><input type="checkbox"/> RREGOP</p> <p><input type="checkbox"/> Régime de retraite, autre : (spécifiez) _____</p>

<b>SIGNATURE</b>
<p>Assurez-vous que tous vos documents sont bien identifiés avec votre nom et votre numéro d'employé.</p> <p>J'atteste avoir pris connaissance des renseignements.</p> <p><b>Signature de l'employé :</b> _____ <b>Date :</b> _____</p>